



Crimes occidentaux : entre hypocrisie et droit international bafoué

Par [Catherine Roman](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Loi et Justice](#)

Mondialisation.ca, 14 avril 2023

De Madeleine Albright, secrétaire d'État des USA, qui dira, qu' « en Irak, 500 000 enfants morts valaient bien le prix de la démocratie » à la déclaration de Jake Sullivan (conseiller à la sécurité nationale des Etats-Unis auprès du président Joe Biden depuis janvier 2021) à sa patronne de l'époque au département d'Etat, Hillary Clinton, dans un courriel de février 2012 : « AQ (Al Qaeda) est de notre côté en Syrie », ce sont principalement, depuis le début du siècle, les membres de l'OTAN et particulièrement les Etats-Unis qui ont semé directement ou indirectement la terreur et la mort sur cette planète avec des pays détruits, des millions de morts et des sociétés désintégrées.

Pour revenir à la genèse génocidaire de cette alliance, les événements qui préparent la naissance de l'OTAN commencent avec le bombardement atomique d'Hiroshima et de Nagasaki effectué par les Etats-Unis en août 1945 non pas pour battre le Japon, désormais à genoux, mais pour sortir de la Deuxième guerre mondiale avec le plus grand avantage possible surtout sur l'Union Soviétique. Cela a été rendu possible par le fait que, à ce moment-là, les Etats-Unis étaient les seuls à posséder l'arme nucléaire.

A ce titre, depuis la création des Nations Unies en 1946, la désintégration planifiée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), comme organisme international, indépendant et influent a été envisagée par la politique étrangère US via notamment la doctrine Truman telle que définit en 1948. De la Corée au Vietnam en passant par l'Afghanistan, pour ne citer qu'eux, et à travers divers coups d'Etat militaires parrainés par la CIA en Amérique latine et en Asie du Sud Est, l'objectif a été d'assurer aux Etats-Unis l'hégémonie militaire et la domination économique mondiale telles que formulées par cette « doctrine Truman ».

Avec la disparition de l'URSS, les Etats-Unis se voyait déjà comme « le plus puissant Empire que la terre ait porté » et s'apprêtait à le faire payer très cher à qui ne l'aurait pas compris par des actes d'une violence inégalée.

Les agresseurs, quand ce sont les pays occidentaux avec les Etats-Unis en tête, ne sont pas particulièrement motivés ni pour se traîner en justice, ni pour y être condamnés. Leur sentiment d'impunité n'a d'égalité que leur triste hypocrisie On peut se référer, à ce titre, à la toute récente déclaration de la présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen dans le cadre du soit-disant examen par la Commission de la version de l'implication des Etats-Unis dans les explosions des Nord Stream : « ... au cours de toutes les années d'existence de l'Amérique, pas un seul fait de violation du droit international ou d'actions hors du cadre du droit international n'a été établi et confirmé. La réputation irréprochable de l'Etat américain nous permet de ne pas envisager cette version » atteint des sommets inégalés de cynisme.

Outre les crimes de guerre ou complicités commis par les Etats-Unis au Guatemala, Panama et au Salvador, il faut rappeler les exactions occidentales récentes perpétrées lors des guerres en Yougoslavie, Afghanistan, Irak, Libye et Syrie. Restant largement impunis à ce jour notamment grâce à la très controversée Cour Pénale Internationale qui n'a de mérite malheureusement que son nom, combien de crimes contre l'humanité ont été commis au nom de la « démocratie » et des « valeurs européennes » ?

I - La guerre en Yougoslavie

A - Objectif : démembrer la Yougoslavie

En novembre 1990, le Congrès des Etats-Unis approuve le financement direct de toutes les nouvelles formations « démocratiques » de la Yougoslavie, encourageant ainsi les tendances sécessionnistes. A ces efforts de démembrer la Yougoslavie, se joint l'Allemagne, engagée à étendre son influence économique et politique dans la région des Balkans. En décembre 1991, l'Allemagne reconnaît unilatéralement la Croatie et la Slovénie comme états indépendants. En janvier 1992, d'abord le Vatican puis l'Europe des douze reconnaissent eux aussi ces deux nouveaux pays issus de la Yougoslavie. Alors s'enflamme la Bosnie-Herzégovine qui représente, à petite échelle, toute la gamme des problèmes ethniques et religieux de la Fédération yougoslave. puis le Kosovo où court depuis des années une revendication d'indépendance de la part de la majorité albanaise.

B - L'armement des rebelles

A travers des canaux gérés en grande partie par la CIA, un fleuve d'armes et de financements, entre la fin de 1998 et le début 1999, va alimenter l'UCK (Armée de Libération du Kosovo). Des agents de la CIA déclareront ensuite être entrés au Kosovo en 1998 et 1999, en habits d'observateurs de l'OSCE chargés de vérifier le « cessez-le-feu » : ils fourniront à l'UCK des manuels étatsuniens d'entraînement militaire et des téléphones satellites, afin que les commandants de la guérilla kosovar puissent être en contact avec l'OTAN et Washington. L'UCK peut ainsi déclencher une offensive massive contre les troupes fédérales et les civils serbes avec des centaines d'attentats et d'enlèvements.

C- La diabolisation du président yougoslave, Slobodan Milosevic

Alors que les affrontements entre les forces yougoslaves et celles de l'UCK provoquent des victimes des deux côtés, une puissante campagne politico-médiatique prépare l'opinion publique internationale à l'intervention de l'OTAN, présentée comme seule façon d'arrêter « l'épuration ethnique » serbe au Kosovo. La cible prioritaire est le président de la Yougoslavie, Slobodan Milosevic. Pendant des années, les commentateurs néo-conservateurs et autres sommités « libérales interventionnistes » n'ont cessé de nous répéter que Slobodan Milosevic (un dirigeant démocratiquement élu) était un dictateur diabolique génocidaire, comparé à Hitler, responsable de toutes les morts dans les Balkans.

D - La guerre de l'OTAN et la fin de la Yougoslavie

La guerre, appelée « Opération Force Alliée » débute le 24 mars 1999. Les bombardements Otaniens touchent surtout les civils avec des dégâts incommensurables liés à l'emploi massif de la part de l'OTAN, en Serbie comme au Kosovo, de projectiles à l'uranium appauvri, déjà utilisés dans la guerre du Golfe.

Le 10 juin 1999 les troupes de la Fédération yougoslave commencent à se retirer du Kosovo

et l'OTAN met fin aux bombardements.

La guerre finie plus de 60 agents du FBI sont envoyés par les USA au Kosovo, sans trouver de traces de massacres justifiant l'accusation, faite aux Serbes, de « nettoyage ethnique ».

Le Kosovo, où les USA installent une grande base militaire (Camp Bondsteel), devient une sorte de protectorat de l'OTAN. Simultanément, sous la couverture « Force de paix », l'ex-UCK au pouvoir terrorise et expulse plus de 250 000 Serbes, Roms, Juifs et Albanais « collaborateurs ».

En 2008, avec l'auto proclamation du Kosovo comme état indépendant, s'achève la fin de la Fédération yougoslave.

E - Slobodan Milosevic vs le TPIY (Tribunal Pénal International Pour l'ex-Yougoslavie)

Il faut se rappeler que l'acte d'accusation initial contre S. Milosevic concernant les soit-disant crimes de guerre/ génocide du Kosovo avait été publié en mai 1999, au plus haut de la campagne de bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie, et à un moment où la guerre ne se passait pas exactement comme l'auraient souhaité les Etats-Unis et leurs alliés. Le problème c'est que le procès qui eu lieu était un simulacre de procès, un procès dans lequel la géopolitique était plus importante que les preuves réelles.

En septembre 2001, un tribunal de l'ONU a officiellement statué qu'il n'y avait pas eu de génocide au Kosovo. Le but de S.Milosevic, lorsqu'il était au pouvoir, n'a jamais été de construire la « Grande Serbie », mais d'essayer de garder unie la Yougoslavie fédérale, comme le TPIY l'a reconnu tardivement.

Au grand soulagement de l'accusation, Slobodan Milosevic est mort subitement dans sa cellule en mars 2006, soit cinq ans après avoir été condamné à 40 ans de réclusion par le TPIY à La Haye. Ce même tribunal, en 2016, le disculpera discrètement de l'accusation de « nettoyage ethnique ».

Il est à noter que le Tribunal de La Haye n'a condamné pratiquement aucun responsable d'ex-Yougoslavie pour crimes contre des Serbes malgré, entre autres, le rapport Marty ce qui permet à ceux-ci de dénoncer la TPIY comme un Tribunal de justice sélective et dénoncer l'impunité de certains. De même, en 2008, le Procureur de la Cour Pénale Internationale Pour l'ex-Yougoslavie, Carla Ponte, admis avoir fait l'objet de pressions pour ne pas mener d'enquête sur les crimes de l'OTAN.

II - La guerre en Afghanistan

A - L'alibi de la lutte contre le terrorisme

Les Etats-Unis attaquent et envahissent l'Afghanistan en 2001 sous le motif officiel d'y poursuivre Oussama ben Laden, donné comme mandant de l'attaque terroriste du 11 septembre. Oussama ben Laden, appartenant à une riche famille saoudienne proche de la famille Bush, a collaboré activement avec la CIA notamment lors de l'entraînement et l'armement des moudjahidines entre 1979 à 1989 pour lutter contre les troupes soviétiques en Afghanistan. Le but réel de l'intervention militaire USA / OTAN en Afghanistan est l'occupation de cette région hautement stratégique, au carrefour entre Moyen Orient, Asie Centrale, Méridionale et Orientale où se trouvent de grandes réserves d'hydrocarbures.

B- La résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU détournée

Dans le cadre de cette guerre, le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise la constitution de l'ISAF (Force Internationale d'Assistance à la Sécurité) dont la direction est confiée à la Grande-Bretagne, la Turquie, l'Allemagne et les Pays-Bas. Mais, subitement, le 11 août 2003, l'OTAN annonce avoir « pris le rôle de leadership de l'ISAF, force avec mandat ONU ». Or, aucune résolution du Conseil de Sécurité n'autorise l'OTAN à en prendre le commandement. Ce n'est qu'après coup, par la résolution 1659 de février 2006, que le Conseil de Sécurité « reconnaît l'engagement continu de l'OTAN à diriger l'ISAF ».

C - Les crimes occidentaux

Les Occidentaux ont été accusés de nombreux crimes de guerre dont, entre autres, d'arrêter n'importe qui et de transférer leurs prisonniers au NDS afghan pour qu'ils les torturent en toute violation de la Convention de Genève. Cette politique aurait été menée à grande échelle.

Il existe aujourd'hui également un faisceau d'indices qui permet d'affirmer que Washington a coopéré avec Daech dans le nord de l'Afghanistan (vols d'hélicoptères banalisés depuis 2017 dans des zones d'activité de Daech et, d'après des sources afghanes, les troupes de Daech ont reçu par ce biais des renforts, des armes et des munitions, etc.).

III - La guerre en Irak

Après la première guerre du Golfe en 1991, l'Irak a été soumis à un embargo extrêmement dur qui a provoqué en dix ans environ un million de morts, dont un demi million d'enfants. Un recueil de 2013 intitulé « Génocide en Irak, les arguments contre le Conseil de Sécurité de l'ONU et les Etats membres » a détaillé l'impact des bombardements américains lors de l'opération « Desert Storm » (Tempête du Désert) incluant le bombardement, entre autres, de 28 hôpitaux civils, 52 centres de santé communautaires, 676 écoles, 56 mosquées.

Une décennie plus tard, à coups de mensonges anglo-saxons, l'Irak déjà meurtrie vivra une deuxième attaque totalement illégale.

A - Le déclenchement de la guerre en Irak : des mensonges de George W.Bush aux déclarations de Joe Biden en passant par un narratif renchéri par Tony Blair

Vingt ans après la guerre en Irak débutée en 2003, le président George W.Bush, l'ancien premier ministre britannique Tony Blair, celui australien John Howard et Joe Biden (à l'époque président de la commission sénatoriale des relations étrangères des Etats-Unis) sont les plus à blâmer non seulement pour l'invasion illégale d'un pays étranger, mais aussi pour le cataclysme régional et mondial qui en a résulté.

L'invasion de l'Irak a été organisée par la Coalition of the Willing dirigée par les Etats-Unis et a violé la Charte des Nations Unies à l'aide de mensonges odieux notamment à partir des fausses accusations sur les armes de destruction massive (ADM) détenues Saddam Hussein déclamés y compris depuis la haute tribune de l'ONU. Le secrétaire d'État Colin Powell a ainsi honteusement présenté de fausses informations sur l'Irak possédant des ADM au Conseil de sécurité de l'ONU en février 2003.

Le Tribunal des crimes de guerre de Kuala Lumpur, réuni en 2011, a invoqué la compétence universelle pour déclarer Bush, Blair et leurs complices coupables de l'acte d'agression

compte tenu que l'invasion de l'Irak ne pouvait être justifiée par aucune interprétation raisonnable du droit international.

- *George W. Bush*

Des sources au sein de son administration ont confirmé que George W. Bush prévoyait d'envahir l'Irak et d'exécuter un changement de régime bien avant les attentats terroristes du 11 septembre 2001. L'attaque contre l'Irak ne remplissait aucune condition juridique et était donc un acte d'agression. Tout comme le président Lyndon B. Johnson qui a utilisé l'incident fabriqué du golfe du Tonkin comme prétexte pour intensifier la guerre du Vietnam, Bush s'est appuyé sur des armes mythiques de destruction massive et sur un lien inexistant entre le président irakien Saddam Hussein et les attentats du 11 septembre pour justifier sa guerre contre Irak.

Selon une étude poussée de American Civil Liberties Union et du Fond américain de l'Indépendance du journalisme, entre 2001 et 2003, le gouvernement US a fait 935 déclarations mensongères dont 260 directement par George W. Bush. On sait que les Etats Unis voulaient s'assurer des sources de pétrole pérenne au Moyen Orient depuis longtemps et le fait que le président irakien Saddam Hussein ait fait fin 2000 une déclaration mentionnant qu'il ne souhaitait plus vendre son pétrole contre des dollars mais uniquement contre des euros a précipité sa chute (Saddam Hussein a mis sa menace à exécution en février 2003 et un mois après les Etats-Unis attaquaient l'Irak).

- *Joe Biden*

Alors que le Sénat débattait de l'opportunité de donner au président George W. Bush le pouvoir de déclencher une guerre en Irak, Joe Biden a plaidé avec force en faveur de l'octroi de cette autorisation : « L'objectif est de contraindre l'Irak à détruire ses armes de destruction massive illégales, son programme de développement et de production de missiles, et d'autres armes de ce type. Saddam est dangereux. Le monde serait meilleur sans lui. Mais la raison pour laquelle il représente un danger pour les Etats-Unis et leurs alliés est qu'il possède des armes chimiques et biologiques, et qu'il cherche à se doter d'armes nucléaires. Et contrairement à mon collègue de Virginie occidentale et du Maryland, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une course à la guerre, mais plutôt d'une marche vers la paix et la sécurité. Je crois que le fait de ne pas soutenir massivement cette résolution est susceptible d'augmenter l'éventualité d'une guerre ».

On peut se demander si l'autorisation de déclencher la guerre aurait même pu passer au Congrès, sans tout ce que Joe Biden a fait pour la faire approuver.

La déclaration sur les armes chimiques, biologiques et nucléaires était fautive, et nombreux experts l'avaient déjà compris au moment des auditions du Sénat, mais Joe Biden n'a pas permis à ces experts de témoigner.

Joe Biden a également mis en avant la présence en Irak d'Al-Qaeda et la volonté des Irakiens de désespérément vouloir être libérés de Saddam Hussein. Selon Joe Biden, « le seul pays qui peut aider le peuple irakien dans ce sens est les Etats-Unis. Et ils sont prêts à accueillir les Etats-Unis en libérateurs. ».

Or, en réalité Saddam Hussein et Al Qaeda étaient des ennemis jurés car Saddam Hussein ne tolérait aucune forme d'extrémisme religieux.

Après l'invasion US, les équipes qui ont fouillé l'Irak à la recherche des armes de destruction massive, n'en n'ont jamais trouvé une seule et aucun lien entre Saddam Hussein et Al Qaeda n'a été prouvé.

Joe Biden a toutefois maintenu son soutien à la guerre pendant des années : « C'était le bon vote à l'époque et ce serait un vote correct aujourd'hui » déclarait-il encore publiquement neuf mois après le déclenchement de cette guerre.

- *Tony Blair*

Les Etats-Unis ont été largement épaulés dans leur scénario par la contribution zélée britannique sur la prétendue capacité de Saddam Hussein à lancer des armes chimiques et biologiques en 45 minutes comme l'a affirmé Tony Blair en septembre 2002 à ses compatriotes députés. « Il (le service de renseignement) conclut que l'Irak possède des armes chimiques et biologiques, que Saddam a continué à en produire, qu'il a des plans militaires existants et actifs pour l'utilisation d'armes chimiques et biologiques, qui pourrait être activé dans 45 minutes ».

B- Les crimes reprochés

La Fondation SEARCH en complément du Tribunal des crimes de guerre de Kuala Lumpur a également décidé de déposer une plainte auprès de la CPI (Cour Pénale Internationale) en 2013 alléguant parmi une série d'infractions, la commission d'actes d'agression, de violations du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de crimes contre la paix. L'effort de la Fondation SEARCH a échoué.

Les forces américaines ont commis de nombreux autres crimes de guerre en Irak, notamment des exécutions extrajudiciaires, la torture et le ciblage de civils, qui sont interdits par les Conventions de Genève ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La torture et les abus perpétrés à la prison d'Abu Ghraib en Irak comprenaient l'empilement de prisonniers nus les uns sur les autres ; photographier des prisonniers placés de force dans des positions sexuellement explicites ; garder les prisonniers nus pendant des jours ; forcer les prisonniers de sexe masculin à porter des sous-vêtements féminins ; utiliser des chiens qui grognent ; frapper, gifler et donner des coups de pied aux prisonniers ; et sodomiser un prisonnier avec une lampe chimique et un manche à balai.

La zone de tir libre la plus notoire se trouvait à Fallujah.

Les crimes de guerre US ont été dénoncés également par Julian Assange (assassinats, plus de 15 000 morts non signalés de civils, tortures d'hommes et de garçons âgés de 14 à 89 ans à Guantanamo,...) auxquels s'ajoutent l'espionnage illégal par les Etats-Unis des secrétaires généraux de l'ONU et d'autres diplomates.

- La torture institutionnalisée

Sous George W. Bush les décisionnaires US au plus haut niveau (le président lui-même, son vice-président Dick Cheney, le secrétaire de la Défense Donald Rumsfeld, leurs conseillers juridiques et des officiels de la CIA) ont agi de concert et la torture a été utilisée

systematiquement et était devenue un standard. Il restera, entre autres, que George W. Bush a été le président des tortures extrajudiciaires.

- Les bombardements aveugles

On peut citer, à titre d'exemple, en avril 2004, l'attaque par les forces américaines d'un village qui a tué 736 personnes, dont au moins 60% étaient des femmes et des enfants. Ceci est sans compter les crimes de guerre commis à Raqqa et à Mossoul à travers notamment des bombardements aveugles.

C - Les faits se heurtent à l'impunité

Des preuves de tortures et de crimes de guerre ont été remis par le comte Hans Christof von Sponeck (Sous-Secrétaire général de l'ONU et Coordinateur humanitaire UN en Irak) et par le sénateur suisse Dick Marty.

En 2012, la CPI a refusé d'entendre ces accusations de tortures et de crimes de guerre faisant valoir qu'ils ne relevaient pas de sa juridiction.

1. Le cas des Etats-Unis :

Les Etats-Unis ayant ratifié la Convention contre la torture en 1994, ils avaient l'obligation d'assurer des poursuites judiciaires. De même, Barack Obama a refusé de présenter à la justice ceux qui, sous l'ère Bush, étaient impliqués dans des actes de torture car, affirme-t-il, ils ne faisaient qu'obéir aux ordres.

2. Le cas britannique

On peut également s'interroger sur les crimes de guerre commis par les forces britanniques lors l'invasion de l'Irak à travers deux rapports dont celui de Sir John Chilcot et celui de deux cent cinquante pages intitulé « The Responsibility of UK Officials for War Crimes Involving Systematic Detainee Abuse in Iraq from 2003-2008 » de l'European Center For Constitutional and Human Rights.

Malgré que le Royaume-Uni soit signataire de l'accord qui a établi la Cour Pénale Internationale, la CPI a décidé de ne pas enquêter comme il est mentionné plus tard au paragraphe VI. A ce titre, il semble exister un double standard.

D- Rôle des Etats-Unis dans la naissance de l'Etat islamique

L'Etat islamique est une conséquence directe d'Al-Qaeda en Irak qui est née suite à l'invasion US.

En août 2015, l'ancien directeur de la Défense Intelligence Agency (DIA), Michael Flynn, confirmait que la décision de favoriser l'émergence d'un Etat Islamique à la frontière syro-irakienne avait été prise en toute conscience par la Maison Blanche, et que le fait de financer, d'armer et de former des djihadistes radicaux (qui allaient devenir Daesh et Al-Nusra) pour contrer le régime syrien fut une décision délibérée des stratèges de Washington.

Comme le rapporte le Daily Mail, l'utilisation des camps US en Irak comme « catalyseurs de

Daesh » a servi de centre de recrutement, de sélection et d'entraînement des futures élites de l'Etat Islamique. Une dizaine de principaux leaders de Daesh auraient été notamment recrutés et radicalisés dans le camp Bucca, mini Guantanamo au sud de l'Irak.

En même temps, certains membres de Daesh ont affirmé dans un documentaire de CNN, avoir été formés au « contre terrorisme », entre autres, dans un camp de Blackwater en Caroline du Nord grâce au programme US sécurité diplomatique / assistance contre -terroriste du Département d'Etat US (ce qui a été confirmé par le porte-parole du Département d'Etat).

A ceci s'ajoute, la violence aveugle des bombardements US en Irak et en Syrie qui a polarisé les civils vers Daesh et a radicalisé l'opposition.

Contrairement aux engagements officiels devant l'ONU, la lutte contre Daesh, entité reconnue comme terroriste, aurait dû être la priorité absolue des USA et non l'élimination des gouvernements indésirables à leurs yeux.

IV - La guerre en Libye

A - Les richesses libyennes comme buts inavouables au grand public

De multiples facteurs rendent la Libye attrayante aux yeux des Etats-Unis : des réserves en hydrocarbures, d'immense réserve d'eau et un énorme fonds souverain (actifs financiers et réserves d'or) destiné, entre autres, à doter l'Afrique de ses propres organismes financiers et de sa propre monnaie.

Les e-mails d'Hillary Clinton (secrétaire d'Etat de l'administration Obama en 2011), découverts ensuite, confirment que le véritable but de la guerre était de bloquer le plan de M. Kadhafi d'utiliser le fonds souverain libyen pour créer des organismes financiers autonomes dans l'Union Africaine (28 nations africaines étaient parties prenantes au projet) et une monnaie africaine alternative au dollar et au franc CFA.

C'est Hillary Clinton qui fit signer au président B. Obama un document qui autorise une opération secrète en Libye et la fourniture d'armes aux rebelles. Les USA vont financer et armer les secteurs tribaux hostiles à Tripoli et des groupes islamistes qui, quelques mois auparavant, étaient encore définis comme terroristes.

B - Des bombardements otaniens illégaux

Le 19 mars 2011 commence le bombardement aéronaval de la Libye en violant la résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies nouvellement adoptée : au lieu de l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye prévue, ce sont des bombardements directs des objectifs militaires au sol qui ont eu lieu.

Ces bombardements ont été totalement illicites et en totale violation du droit international, car ceux qui ont voté pour l'adoption de la résolution l'ont fait étant rassurés par les auteurs que l'objectif de l'action n'était autre que l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne protégeant les civils et nullement la défaite de Mouammar Kadhafi, ni la destruction de son armée.

V - La guerre en Syrie

Un peu plus tard, dans cette même année 2011, commence l'opération USA / OTAN pour renverser le gouvernement syrien.

A - La guerre secrète

La guerre secrète, toujours motivée, entre autres, par des raisons liées à l'exploitation des hydrocarbures, commence avec une série d'attentats terroristes, effectués surtout à Damas et Alep.

Des centaines de spécialistes des forces d'élite britannique Sas et Sbs (rapport de Daily Star) opèrent en Syrie, à côté d'unités étatsuniennes et françaises.

La force de choc est constituée de groupes armés islamistes jusqu'alors classés par Washington comme terroristes provenant d'Afghanistan, Bosnie, Libye,...

Le commandement des opérations se trouve à bord de navires de l'OTAN dans le port d'Iskenderun. Depuis des centres opérationnels spécifiques, des agents de la CIA pourvoient à l'achat d'armes (via l'opération Timber Sycamore).

Un document officiel du Pentagone, daté du 12 août 2012 (déclassifié en 2015) affirme, il y a « la possibilité d'établir un émirat salafite en Syrie orientale, et ceci est exactement ce que veulent les puissances qui soutiennent l'opposition, pour isoler le régime syrien, arrière stratégique de l'expansion chiite (Irak et Iran) ».

B - Daech, une organisation terroriste instrumentalisée contre Bachar El-Assad

C'est dans ce contexte qu'en 2013 se forme Daesh, l'Etat Islamique de l'Irak et de la Syrie, qui s'auto-proclame « Etat du califat islamique ».

En mai 2013, un mois après avoir fondé Daesh, le « calife » Abu Bakr al Bagdhadi rencontre en Syrie le sénateur américain John McCain, chef de file des républicains chargé par le démocrate Barack Obama de mener des opérations secrètes pour le compte du gouvernement US.

Daesh reçoit alors des financements, des armes, des voies de transit des proches alliés des Etats-Unis.

L'horreur provoqués par les atrocités commises par Daesh (décapitations, ...) crée une vaste opinion publique favorable à l'intervention en Irak et en Syrie.

C - De la campagne « Inherent Resolve » à l'intervention militaire russe

La campagne militaire « Inherent Resolve », formellement dirigée contre l'Etat Islamique (Daesh), est lancée en Irak et en Syrie en août 2014 par les USA et leurs alliés.

L'objectif stratégique de Washington est la démolition de la Syrie et la ré-occupation de l'Irak.

L'intervention militaire russe en Syrie en 2015, en soutien aux forces gouvernementales, renverse le destin du conflit. Les bombardiers russes détruisent les forteresses de Daesh.

Les Etats-Unis, décontenancés, jouent la carte de la fragmentation de la Syrie.

D - Objectif, la dislocation de l'Etat syrien

Pendant plusieurs années, les USA ont donc essayé de détruire l'Etat syrien, en le minant de l'intérieur avec des groupes terroristes armés et infiltrés de l'extérieur et provoqué plus de 250 000 morts.

Le fer de lance de l'opération psychologique lancée par les Occidentaux et leurs alliés est la diabolisation commencée en 2011 du président Bachar El Assad comme ils l'ont fait avec Slobodan Milosevic et Mouammar Kadhafi.

E - Un crime occidental d'agression

L'agression de la Syrie par la coalition occidentale sans la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU constitue directement un crime d'agression, selon les points « a », « b », « c » et « d » de l'article 8bis du Statut de Rome dont certains membres de cette coalition en sont signataires (France et Royaume-Uni).

Le soutien aux rebelles syriens qui luttent contre le gouvernement syrien pour le renverser n'a pas l'aval de l'ONU et viole également à ce titre le droit international. De même l'objectif de recourir à une armée de mercenaires pour attaquer la souveraineté d'un Etat et en renverser le gouvernement est totalement contraire à la Charte de l'ONU, qui est le fondement même du droit international.

Il est à noter que certaines cargaisons d'armement passaient même par des convois humanitaires, d'où l'insistance des piliers de l'OTAN pour que l'ONU impose l'ouverture de « corridors humanitaires » jusqu'au cœur de la Syrie. L'avènement des Démocrates à la Maison Blanche ne changera pas la donne comme le montre la décision de Barack Obama d'envoyer des forces au sol et de parachuter plus d'armes, de munitions et de dépêcher de nombreux conseillers militaires.

Dans une lettre ouverte à B. Obama déjà plusieurs pilotes de drones US expliquaient que les frappes de drones américains tuaient majoritairement des civils.

VI - La Cour Pénale Internationale (CPI) au service de l'OTAN et de l'Union Européenne

A - CPI / TPIY et Cour Internationale de justice des Nations Unies

Tout d'abord, il convient de préciser ce qu'est la Cour Pénale Internationale. On la confond souvent avec le Tribunal Pénal International Pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), basé à La Haye, et avec la Cour internationale de justice des Nations unies

Le Tribunal Pénal International Pour l'ex-Yougoslavie et la Cour internationale de justice ont tous deux été fondés avec l'approbation des Nations unies.

Bien que la Cour Pénale Internationale ait signé un accord avec les Nations unies, elle n'est pas directement liée à cette dernière. Il s'agit d'une organisation internationale indépendante des Nations unies. Elle existe depuis 2002, date à laquelle son traité fondateur, le Statut de Rome, est entré en vigueur.

123 états (sur les 193 membres de l'ONU) ont adhéré à la Cour Pénale Internationale. A titre d'exemple, ni les Etats-Unis et la Russie, ni la Chine et l'Inde n'en sont membres.

Constatant que, des années durant, cette Cour ne poursuivait principalement que des leaders africains et n'intervenait pas dans les guerres des Etats-Unis, certains pays s'en sont retirés.

B - Le principe de base de la jurisprudence

L'expression affirmative prémonitoire et l'ignorance flagrante du principe de base de la jurisprudence en matière pénale qui est la présomption d'innocence qui se fondent sur l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU est un élément plus que parlant sur le fonctionnement et l'objectivité de la CPI ce qui donne lieu à des acquittements « discrets » des années après des emprisonnements pour un certain nombre d'accusés.

C - Les Etats-Unis et la Cour Pénale Internationale

L'hostilité virulente de Washington à toute enquête internationale sur ses crimes a été évidente dès la création de la Cour Pénale Internationale en 2002 (cf les déclarations du gouvernement Bush).

Plus proche de nous, le secrétaire d'Etat US, Mike Pompeo a décrit en 2020 la Cour Pénale Internationale comme une « institution politique irresponsable se faisant passer pour un organe juridique » et que les Etats-Unis prendraient toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens contre « ce prétendu tribunal renégat et illégal ».

Au demeurant, la plupart des états membres de la Cour, dont tous ceux qui adhèrent à l'OTAN, ont signé un document par lequel ils s'engagent à respecter l'American Service-Members Protection Act (également appelé Hague Invasion Act). C'est-à-dire qu'ils violeront les statuts de cette Cour et n'appliqueront pas de mandat d'arrêt émis par elle s'ils sont relatifs à des citoyens états-uniens.

La loi US, quant à elle, va plus loin puisqu'elle menace explicitement les Pays-Bas d'invasion militaire en cas d'extradition et de détention de suspects états-uniens (cf la Hague Invasion Act mentionné plus tôt).

A aujourd'hui, les présidents américains, qu'ils soient démocrates ou républicains, se sont opposés à la compétence de la Cour à l'égard des États-Unis et de leurs citoyens, ainsi qu'à l'égard d'Israël, allié des États-Unis. Le président Trump a même imposé des sanctions contre la CPI. L'administration de Joe Biden a levé les sanctions, mais a annoncé que Washington « *continue d'être en désaccord fondamental avec les actions de la CPI sur l'Afghanistan et la Palestine* ».

D - Les mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova, une escroquerie intellectuelle orchestrée par les Renseignements US

1. Les faits reprochés

Le 17 mars 2023, la Cour Pénale Internationale de La Haye a émis des mandats d'arrêt à l'encontre du président russe Vladimir Poutine et de la présidente de la commission fédérale russe des Droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova. Les responsables russes sont accusés d'avoir provoqué un « déplacement illégal » d'enfants depuis les territoires de la ligne de front. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une décision politique.

2. Des enfants en danger suite aux actions kiéviennes

Si les enfants n'avaient pas été retirés des territoires (au moins pour quelque temps) où ils étaient en danger, la Russie aurait été accusée de laisser les enfants en danger. Et si les enfants avaient été envoyés en Ukraine (ce qui est inimaginable dans une situation de guerre), on aurait parlé de « nettoyage ethnique ».

En fait, le problème a commencé avec l'opération états-uno-canadienne de 2014 et le renversement du président ukrainien démocratiquement élu, Viktor Ianoukovitch, en violation de la souveraineté ukrainienne et donc de la Charte des Nations Unies.

Ces violations ont été suivies d'une guerre civile de huit ans. Les Accords de Minsk, avalisés par la résolution 2202 du Conseil de Sécurité de l'ONU, avaient été signés pour y mettre fin mais n'ont jamais été respectés par Kiev et les co-signataires occidentaux (France et Allemagne).

La CPI ne peut ignorer, d'une part, que Kiev a déporté hors du Donbass en 2014 des centaines d'enfants qui étaient, soit handicapés, soit étaient dans des internats,...et dont les parents n'ont pas été informés de la destination (certains enfants se sont enfuis des endroits où ils avaient été placés et sont revenus par leur propre moyen dans le Donbass) et, d'autre part, le caractère raciste du gouvernement de Kiev qui n'a pas hésité à inscrire dans sa constitution que « préserver le patrimoine génétique du peuple ukrainien relève de la responsabilité de l'Etat » (article 16).

3. Les alertes d'Amnesty International

Cette Cour a également à disposition le rapport d'Amnesty International dont celui d'août 2022 qui mentionne que les tactiques de combat ukrainiennes mettent en danger la population civile en installant des systèmes d'armement dans des zones résidentielles habitées dont des hôpitaux et des écoles d'où elles lançaient des attaques.

4. Des mandats d'arrêt basés sur un rapport financé par le Département d'Etat US

En outre la CPI a émis ces mandats d'arrêt internationaux contre le président russe, Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova, basés sur un rapport du Yale HRL center (Yale University 's Humanitarian Research Lab), lui-même financé par le département d'Etat US (State Department 's Bureau of Conflict and Stabilization Operations), une entité créée par l'administration Biden en mai 2022 afin de traduire en justice des représentants officiels russes.

Le journaliste US, Jeremy Loffredo, a visité un de ces refuges aménagés par le gouvernement russe et mis en cause par la CPI, il a ainsi pu échanger avec des jeunes recueillis qui se félicitent d'être en sécurité et souhaitent que ces programmes russes perdurent.

La revue du rapport de Yale HRL contredit de plus un certain nombre d'affirmations contenues dans les déclarations de la CPI et dans une interview incendiaire donnée à CNN par son directeur, Nathaniel Raymond.

Dans un entretien accordé à Jeremy Loffredo, le directeur du centre Yale HRL est revenu sur ses propos tenus sur CNN sur les situations « d'otages » des enfants secourus et transférés

en Russie en reconnaissant que la plupart des refuges étaient organisés autour de programmes culturels (principalement avec des cours de musique) et que la plupart des enfants avaient été mis à l'abri dans ces refuges sur demande de leurs parents et qu'ils étaient retournés au sein de leur famille en temps voulu lorsque ceci était possible.

La plupart des enfants dans les refuges revus par Yale HRL se considèrent comme russes et viennent des régions séparatistes d'ethnie russe attaquées par l'armée ukrainienne et dont certains n'avaient plus de foyer pour y revenir car détruit par le conflit.

Aucun mauvais traitement n'a été identifié dans le rapport.

Nathaniel Raymond a également reconnu ses liens avec les services secrets US et les pressions mises sur ses équipes par « the US National Intelligence Council » dans le cadre de son rapport.

5 - Deux poids, deux mesures

En accusant le président russe et la médiatrice des enfants, la CPI remet en cause la souveraineté de la Russie et le système de droit international tel qu'érigé par l'ONU.

On assiste au remplacement d'un ordre mondial dans lequel le droit international, compris comme un ensemble de règles et de procédures claires, jouait au moins un certain rôle, par un « monde fondé sur des règles » dans lequel les règles sont inventées à la volée par les détenteurs autoproclamés de l'autorité morale - les régimes libéraux occidentaux et les ONG libérales.

Comme dénoncé de plus en plus sur la scène internationale, on observe la tristement célèbre maxime « deux poids, deux mesures » au regard, par exemple, du fait que des soldats ukrainiens ont pris de force récemment des enfants d'Artiomovsk (Bakhmout en ukrainien) obligeant leurs parents souhaitant quitter la ville à aller sur le territoire contrôlé par Kiev.

E - La Cour Pénale Internationale face à ses jugements et autres actions contestables

Jusqu'à présent, la plupart des enquêtes de la CPI ont été menées contre des pays africains. En Afrique, la CPI a acquis la réputation d'être un instrument de politique néocoloniale et une menace majeure pour la souveraineté, la paix et la stabilité de l'Afrique.

Au demeurant, cette Cour est apparue dès le départ inféodée à la fois à l'OTAN et à George Soros.

A titre d'exemple, la Cour Pénale Internationale a confirmé le 9 décembre 2020 qu'elle n'enquêterait pas sur les crimes commis entre 2003 et 2008 par l'armée britannique en Irak malgré les preuves de tortures, d'homicides, de viols qu'elle détient en s'appuyant sur l'argument que les autorités britanniques avaient enquêté dessus. La Procureure de la CPI a donc refermé le dossier sans ouvrir d'enquête.

On voit actuellement la probité de la justice britannique à travers le procès spectacle et la persécution politique auquel est soumis Julian Assange. De même, le rapporteur des Nations Unis sur la torture a présenté en 2019 son rapport sur sa visite à Julian Assange dans la prison anglaise de Belmarsh avec deux médecins spécialistes avant de conclure que Julian Assange souffrait des effets de sept années et demi de tortures psychologiques.

De même, la Cour instruit des crimes états-uniens en Afghanistan avant de clore sa procédure dans l' «intérêt de la justice».

Lors de la destruction de la Jamahiriya arabe libyenne par l'OTAN, pour faire cesser la résistance populaire, le procureur de la Cour prétendit de façon mensongère avoir fait arrêter Saïf el-Islam Kadhafi et le transférer à La Haye.

Lors du coup d'Etat français en Côte d'Ivoire, la Cour Pénale Internationale a inculpé le président Laurent Gbagbo pour génocide, ce qui justifiait la thèse française d'une intervention militaire pour mettre fin au massacre et d'un coup d'Etat organisé par Nicolas Sarkozy en faveur d'Alassane Ouattara. Mais à l'issue de trois ans de procès, la Cour, incapable de prouver la culpabilité de Laurent Gbagbo, fut contrainte de l'acquitter. Comme si cette mise en scène n'était pas suffisante, la Cour l'assigna à résidence pour l'empêcher de se présenter à l'élection présidentielle de 2020

Nous n'avons pas connaissance à aujourd'hui, que des mandats d'arrêt aient été émis par la Cour de La Haye contre George W. Bush, Barack Obama,... pour les crimes occidentaux en Irak, en Afghanistan, en Serbie, en Syrie, en Libye...

F - Qui dicte les règles à la Cour Pénale Internationale ?

La Cour est financée par les contributions des États parties et les contributions volontaires de gouvernements, d'organisations internationales, de particuliers, d'entreprises et autres.

Les trois principaux bailleurs de fonds de l'actuelle CPI sont : 1) George Soros ; 2) le Royaume-Uni, par l'intermédiaire du ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth ; 3) l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme de l'Union européenne, dont les initiatives sont liées au bureau de Soros.

Les États-Unis ne versent aucune contribution à la Cour.

▪ **Open Society Foundations**

La création de la CPI en 2002 fut le fruit de longues années d'intense lobbying de groupes d'intérêt qui se sont présentés comme fer de lance de la mondialisation de la justice.

La CPI s'appuie sur des ONG qui sont intervenues massivement dans la conférence des plénipotentiaires chargés de négocier le statut de la CPI à grand renfort de discours militants. Ces ONG sont des organismes privés qui sont en y regardant de plus près souvent liées les unes aux autres par leur financement et leurs ressources humaines. On se recycle de l'ONU vers des ONG et d'une organisation à une autre. Ces ONG ont un point commun : elles sont financées directement ou indirectement par George Soros qui affirme que « la démocratie et la société ouverte ne peuvent être imposées que de l'extérieur » en niant le principe de souveraineté des états.

Dans ce but, G. Soros « arrose » un nombre impressionnant d'organisations.

En 2002, George Soros a reconnu avoir déboursé plus de 2.1 milliards de dollars en cinq ans dans ces entreprises philanthropiques notamment via l'Open Society Foundations.

En apportant un soutien financier, elles s'ingèrent dans la vie politique des pays et soulèvent la question des conflits d'intérêt. A titre d'exemple, on peut noter les liens entre

l'Open Society et le président de la Côte d'Ivoire Alassane Ouattara.

La Coalition pour la Cour Pénale Internationale (CCPI) a été créée, faut-il le rappeler, par Richard Dicker de Human Rights Watch (HRW) financée par G.Soros et a été présidée au niveau mondial par William Pace du World Federalist Movement qui milite pour un gouvernement mondial (mouvement également financé par George Soros).

La CCPI bénéficie également d'un important financement de l'Union Européenne. Le premier procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo a lui-même occupé un poste dans la version sud-américaine de Transparency International, une ONG financée par George Soros.

Ceci montre bien le parrainage idéologique de la Cour qui cherche à marginaliser certains acteurs jugés gênants sans la moindre auto-critique liée à certains liens qui apparaissent douteux (HRW a jugé que l'intervention de l'OTAN en Libye était « la réponse militaire multinationale la plus rapide à une crise des droits humains dans l'histoire récente » et pour laquelle « nous devrions être reconnaissants », Javier Solana (membre du conseil d'administration de HRW n'a pas hésité à cautionner l'usage des bombes à fragmentation contre la Serbie en 1999 et le bombardement de civils,..)

On retrouve donc George Soros et ses ambitions planétaires derrière la soit disant indépendance et neutralité de la CPI.

Il est à noter que George Soros a déclaré, fin mai 2014 dans une interview à CNN, que la filiale de sa fondation en Ukraine « avait joué un rôle important dans les événements qui ont lieu actuellement en Ukraine », c'est-à-dire le renversement du président démocratiquement élu (Viktor Ianoukovitch) dans un coup d'Etat préparé par le gouvernement US (notamment à travers la sous-secrétaire d'Etat américaine pour l'Europe et l'Eurasie, Victoria Nuland).

- La voie britannique et celle de l'Union Européenne

L'année dernière, c'est la Grande-Bretagne qui a créé une coalition de donateurs pour faire pression en faveur d'une enquête sur les « crimes russes ». Comme l'ont noté les médias occidentaux, « *dans les semaines qui ont suivi le 24 février [2022], la Cour a été « inondée d'argent et de détachements »* ». Les participants occidentaux à la CPI n'ont pas lésiné sur les moyens pour financer l'« enquête » sur l'Ukraine.

Les États qui ont initié des contributions financières supplémentaires à la CPI comprennent le Royaume-Uni (24 mars 2022 pour un million de livres sterling « supplémentaire »), l'Allemagne (déclarations des 4 et 11 avril pour un million d'euros « supplémentaire »), les Pays-Bas (déclaration du 11 avril pour une « contribution néerlandaise supplémentaire » d'un million d'euros) et l'Irlande (déclaration du 14 avril pour 3 millions d'euros, dont 1 million d'euros « à distribuer immédiatement »).

C'est le Front Office qui a eu l'idée, il y a près d'un an, d'instrumentaliser la CPI pour traiter avec la Russie.

Selon le Commissaire européen Didier Reynders, l'Union Européenne a versé 10 millions d'euros à la CPI en 2022 pour son « travail sur l'Ukraine » et fournira au moins 3 millions d'euros par an jusqu'en 2025.

Conclusion

En conclusion, contrairement à Vladimir Poutine qui peut argumenter sur son droit à intervenir en Ukraine par l'absence prolongée de volonté de Kiev d'appliquer les accords de Minsk avalisés pourtant par l'ONU, par la nécessité de protéger les populations du Donbass d'un génocide qui manifestement se préparait, par l'extension à l'est de l'OTAN contrairement à ce qui avait été conclu au moment de la réunification de l'Allemagne et menaçait la sécurité de la Russie (comme les Etats-Unis qui ont considéré que leur sécurité était menacée en octobre 1962 avec la crise des missiles à Cuba), les dirigeants occidentaux ont piétiné le droit international et semblent continuer dans cette voie.

Les aveux d'Angela Merkel et de François Hollande sur l'absence de volonté d'appliquer les accords de Minsk dont ils étaient pourtant garants, accords signés d'après leurs dires afin de gagner du temps pour préparer Kiev dans le cadre d'une guerre contre la Russie, sont un exemple flagrant de crimes contre la paix.

L'Occident « agonisant » depuis peu lance ses dernières forces dans des batailles perdues d'avance.

Malheureusement, tous les crimes réalisés depuis l'après-deuxième guerre mondiale, notamment par l'OTAN, ne pourront être punis rapidement au vu de la domination actuelle de cette organisation dans les instances internationales (au moins 20 millions de morts liés aux seules guerres états-uniennes et aux interventions dans 37 pays depuis 1945 et probablement 10 fois plus de blessés, la prison de Guantanamo est toujours ouverte à la date d'aujourd'hui où des gens sont détenus et torturés,...sans parler des « sites noirs » gérés par la CIA). L'émergence d'un monde multipolaire tel qu'il se dessine pourrait être une solution à moyen terme en matière de justice internationale.

Catherine Roman

Principales sources :

[Chems Eddine Chitour](#) (Mondialisation.ca), Thierry Meyssan (Réseau Voltaire), Christelle Néant (Donbass Insider), A. Atchade (Le Nouveau Courrier), [Oleg Nesterenko](#) (contre-pouvoir.info, Mondialisation.ca), Yvonne Ridley (alterinfo.net), Bill Van Auken (wsws.org), [Felicity Arbuthnot](#) (Mondialisation.ca), Philippe Rosenthal (Observateur continental), Kuala Lumpur War Crimes Tribunal, Neil Clark (rtnews.com), Gilles Munier (France-irak-actualite.com), Dominique Arias (Investig'Action), Georges Berghezan (michelcollon.info), [Jules Dufour](#) (Mondialisation.ca), Brad Hoff (Levant Report), Democracy Now (Allan Nairn / Amy Goodman), Solidarité internationale, William Blum (Counterpunch), The Grayzone, Aaron Mate (Investig'Action), Patrick Martin (WSWS), Alfred de Zayas (Counterpunch), John Pilger (Consortiumnews), [Manlio Dinucci](#) (Mondialisation.ca), [Binoy Kampmark](#) (Mondialisation.ca), The Real News Network, [Comité No Guerra No NAT](#), Jeremy Loffredo et Max Blumenthal (Grayzone).

Principales sources par thème :

Introduction

<https://www.mondialisation.ca/les-70-ans-de-lotan-de-guerre-en-guerre-2/5632745>

<https://www.mondialisation.ca/la-politique-trang-re-des-usa-une-politique-criminelle/4711>

<https://www.investigaction.net/fr/venezuela-lenvoye-special-de-trump-complice-de-crimes-de-guerre-et-de-genocide/>

<https://www.investigaction.net/fr/al-qaida-est-de-notre-cote-comment-le-tandem-obama-biden-a-mene-une-sale-guerre-en-syrie/>

1. Yougoslavie

<https://www.mondialisation.ca/les-70-ans-de-lotan-de-guerre-en-guerre-2/5632745>

<https://www.mondialisation.ca/milosevic-est-disculpe-mais-rien-narrete-la-machine-de-guerre-de-lotan/5540228>

<https://www.mondialisation.ca/la-haye-les-deux-derniers-clous-dans-le-cercueil-de-la-justice-internationale/5316503>

<https://www.wsws.org/fr/articles/2020/11/09/koso-n09.html>

<https://www.investigaction.net/fr/les-dessous-de-la-guerre-en-bosnie-reveles-dans-des-documents-secrets-rendus-publics/>

<https://www.investigaction.net/fr/la-comedie-de-la-guerre-en-serbie>

2. Afghanistan

<https://www.mondialisation.ca/les-70-ans-de-lotan-de-guerre-en-guerre-2/5632745>

<https://www.mondialisation.ca/la-cour-penale-internationale-approuve-lenquete-sur-les-crimes-de-guerre-americains-en-afghanistan/5642603>

<https://www.mondialisation.ca/la-guerre-contre-la-terreur-alibi-dun-crime-de-masse/5628963>

<https://www.voltairenet.org/article164976.html>

3. Irak

<https://www.les-crises.fr/20-ans-apres-le-sinistre-role-de-joe-biden-dans-le-declenchement-de-la-guerre-d-irak/>

<https://www.voltairenet.org/article211932.html>

<https://www.mondialisation.ca/la-guerre-en-ukraine-les-veritables-raisons-du-conflit-le-dollar-et-lextrateritorialite-du-droit-americain-comme-une-arme-de-guerre-economique/5675280>

<https://www.mondialisation.ca/bush-condamn-pour-crimes-de-guerre-par-contumace/30965>

<https://www.mondialisation.ca/rapport-chilcot-et-maintenant-il-faut-juger-tony-blair/5537524>

<https://www.mondialisation.ca/guerre-en-syrie-lenjeu/5494747>

<https://www.mondialisation.ca/le-rapport-du-senat-americain-sur-la-torture-par-la-cia-et-lobligation-qui-en-resulte-pour-la-justice-americaine-de-poursuivre/5422732>

<https://www.mondialisation.ca/nous-ne-savons-pas-queil-y-a-un-droit-international/5654761>

<https://www.investigaction.net/fr/L-039-ONU-est-impliquee-dans-des/>

<https://www.wsws.org/fr/articles/2022/05/21/pers-m21.html>

<https://www.wsws.org/francais/News/2010/oct2010/wiki-o29.shtml>

<https://www.mondialisation.ca/vingt-ans-apres-la-guerre-en-irak-les-criminels-sont-toujours-en-liberte/5676415>

<https://reseauinternational.net/irak-20-ans-apres-ou-est-la-cpi-de-lhonneur-pour-juger-les-vrais-coupons/>

4. Libye

<https://www.mondialisation.ca/les-70-ans-de-lotan-de-guerre-en-guerre-2/5632745>

<https://www.mondialisation.ca/la-guerre-en-ukraine-les-veritables-raisons-du-conflit-le-dollar-et-lextraterritorialite-du-droit-americain-comme-une-arme-de-guerre-economique/5675280>

<https://www.mondialisation.ca/laube-du-xxieme-siecle-plus-darmements-plus-de-guerres-la-spirale-de-la-terreur-et-de-la-mort-se-poursuit-2ieme-partie/5440984>

<https://www.mondialisation.ca/la-sale-guerre-en-libye-les-courriels-de-hillary-clinton-confirment-lignominie-de-la-destruction-de-la-libye/5501597>

5. Syrie

<https://www.mondialisation.ca/les-70-ans-de-lotan-de-guerre-en-guerre-2/5632745>

<https://www.mondialisation.ca/guerre-en-syrie-lenjeu/5494747>

<https://www.mondialisation.ca/lonu-dit-que-27-personnes-meurent-chaque-jour-dans-le-siege-de-raqqa-dirige-par-les-etats-unis/5607249>

<https://www.investigaction.net/fr/al-qaida-est-de-notre-cote-comment-le-tandem-obama-biden-a-mene-une-sale-guerre-en-syrie/>

6. Cour Pénale Internationale

<https://thegrayzone.com/2023/03/31/iccs-putin-arrest-state-dept-report/>

<https://reseauinternational.net/la-cpi-veut-arreter-poutine-pour-avoir-mis-des-enfants-a-labri-loin-des-bombardements-des-fau/>

<https://reseauinternational.net/le-tribunal-pour-lukraine-ou-la-chasse-aux-sorcieres-a-loccidentale/>

<https://www.voltairenet.org/article202897.html>

<https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/itemsDocuments/201209-otp-final-report-iraq-uk-eng.pdf>

<http://www.legrigriinternational.com/2014/08/dossier-cpi-1-les-nouveaux-colons-par-a-atcade.html>

<https://www.mondialisation.ca/la-cour-penale-internationale-approuve-lenquete-sur-les-crimes-de-guerr-e-americaens-en-afghanistan/5642603>

<https://www.mondialisation.ca/amnesty-international-veut-retravailler-son-rapport-accusant-lukraine-de-crimes-de-guerre/5670651>

<https://www.mondialisation.ca/si-assange-avait-revele-des-crimes-chinois-ou-russes-et-non-americaens-il-serait-prix-nobel/5663150>

<https://www.voltairenet.org/article218655.html>

<https://www.voltairenet.org/article218297.html>

<https://www.voltairenet.org/article216002.html>

<https://www.voltairenet.org/article178750.html>

Conclusion

<https://www.mondialisation.ca/les-70-ans-de-lotan-de-guerre-en-guerre-2/5632745>

<https://www.investigacion.net/fr/Bush-Cheney-et-Cie-accuses-de/>

<https://www.investigacion.net/fr/apres-le-declenchement-dune-guerre-la-chose-le-plus-reprehensible-es-t-de-la-poursuivre-sans-aucun-espoir-que-cela-pourra-modifier-lissue/>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Catherine Roman](#), Mondialisation.ca, 2023

Articles Par : [Catherine Roman](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca